

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(Articles L.123-9 à L.123-18 et R.123-3 à R.123-27 du code de l'environnement)

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE VISANT À LA CRÉATION D'UNE INSTALLATION D'INCINÉRATION DE CADAVRES D'ANIMAUX.

PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET : SAS CREMATECK (SIÈGE SOCIAL : 71 RUE BERNARD DE LA ROCHEFOUCAULD, 45450 FAY-AUX-LOGES).

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : FAY-AUX-LOGES, 71 RUE BERNARD DE LA ROCHEFOUCAULD.

DURÉE DE L'ENQUÊTE : 16 JOURS, DU 5 AU 20 NOVEMBRE 2018 INCLUS.

LE DOSSIER, COMPRENANT NOTAMMENT UNE ÉTUDE D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE, EST DÉPOSÉ À LA MAIRIE DE FAY-AUX-LOGES OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE AUX JOURS ET HEURES HABITUELS D'OUVERTURE DES BUREAUX ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT À CET EFFET.

CE DOSSIER SERA AUSSI CONSULTABLE SUR UN POSTE INFORMATIQUE EN MAIRIE DE FAY-AUX-LOGES, AUX MÊMES HORAIRES, AINSI QUE SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE DU LOIRET (<http://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E.-et-autorisation-unique/Dossiers-d-ICPE-et-dossiers-d-autorisation-unique-en-cours/Autorisations-ICPE-et-autorisations-unique/CREMATECK-SAS-a-FAY-AUX-LOGES>).

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT SOLLICITER DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRÈS DE MME ELISABETH HECK, PRÉSIDENTE DE LA SAS CREMATECK (TÉL : 06 11 39 29 93 OU COURRIEL : elisabeth.heck@sfr.fr).

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : M. PASCAL VEUILLE, RETRAITÉ DE L'ARMÉE DE L'AIR, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, SE TIENDRA À LA DISPOSITION DU PUBLIC, À LA MAIRIE DE FAY-AUX-LOGES, AUX JOURS ET HEURES SUIVANTS :

- LE SAMEDI 10 NOVEMBRE 2018, DE 9H00 À 12H00 ;
- LE MARDI 20 NOVEMBRE 2018, DE 9H00 À 12H00.

DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS, QUI SERONT ANNEXÉES AU REGISTRE DÉPOSÉ EN MAIRIE, POURRONT LUI ÊTRE ADRESSÉES PAR VOIE POSTALE, PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, À LA MAIRIE DE FAY-AUX-LOGES (48 RUE ABBÉ GEORGES THOMAS, 45450 FAY-AUX-LOGES).

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS PAR MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE SUIVANTE : ddpp-sei-cremateck@loiret.gouv.fr PENDANT CETTE MÊME DURÉE. LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS TRANSMISES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE SERONT CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE DU LOIRET DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.

LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, À LA MAIRIE DE FAY-AUX-LOGES, À LA PRÉFECTURE DU LOIRET (DDPP/SEI) ET SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE DU LOIRET (www.loiret.gouv.fr).

À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE, LE PRÉFET DU LOIRET PRENDRA UN ARRÊTÉ DE REFUS OU D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ASSORTI DE PRESCRIPTIONS.